



# Appel à Candidature 2024

Vous avez un PROJET novateur  
contribuant à la vie locale ?

Un programme porté par le consortium :



Un programme financé par :





## Préambule

Le programme **ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES 2024** s'inscrit dans le prolongement de la démarche de proximité lancée en 2014 par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région des Pays de la Loire [**CMA**], aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire [**CAPDL**], de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région [**CCIR**], et de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire [**CRESS**].

A ce jour, 144 projets multisectoriels autour de l'alimentaire, l'économie circulaire/transition écologique, des tiers-lieux et du bien vivre ensemble ont été accompagnés grâce aux 4 Appels à Projet qui ont jalonné ces 10 dernières années.

Fort de son retour d'expérience et de sa collaboration la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS s'attachent à utiliser les domaines d'expertises qui sont propres à chacune des structures et à travailler en complémentarité au service des projets nécessitant un accompagnement plus transversal.

## 1 | Objectif Général de l'Appel à Candidature

Son objectif est de **contribuer au maintien d'une dynamique économique en accompagnant des projets ayant pour objectif de proposer un service de proximité à la population.**

L'appel à candidature vise à sélectionner une vingtaine de projets novateurs qui bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure par la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS.

Les thématiques des projets s'articuleront, tout ou partie, autour des transitions :

- Ecologique,
- Démographique,
- Numérique,

afin de répondre à l'évolution des pratiques de consommation.





## 2 | Critères d'éligibilité des Projets

### ► Qui est concerné par cet appel à candidature ?



- ✗ Créateurs ou repreneurs
- ✗ Entrepreneurs

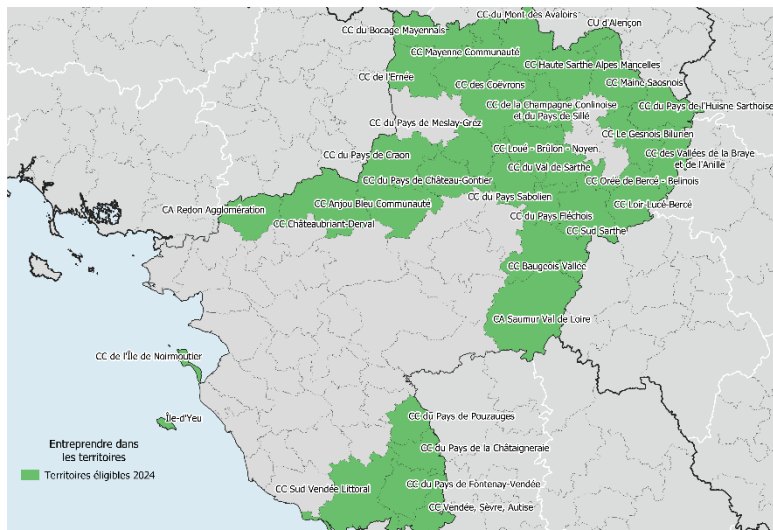
Nature du  
PROJET

- ⊕ Création d'entreprise
- ⊕ Reprise d'entreprise
- ⊕ Développement d'activité
- ⊕ Transmission d'entreprise

Le PROJET :

- pourra être porté à titre individuel ou collectif (monté par au moins 2 personnes morales privées (entreprise, association...) ou au moins 2 personnes physiques)
- aura une activité : commerciale, artisanale, industrielle, agricole et/ou de services.

### ► S'implanter : sur une des communes des Pays de la Loire situées dans l'un des écosystèmes :



Liste des  
Communautés de  
Communes  
Éligibles  
en annexe

### ► Répondre aux caractères :

- **Marchand** : le projet doit intégrer une activité à caractère marchand et viable économiquement, ainsi que maintenir et/ou créer de l'emploi.
- **Local** : le marché doit avoir un impact prépondérant sur le territoire/ économie de proximité ; sa zone de chalandise pouvant rayonner au-delà de sa commune d'implantation.
- **Novateur** : l'innovation est entendue au sens territorial du terme à savoir, tout ce qui est nouveau sur le territoire est considéré comme innovant. De même l'innovation ne sera pas seulement appréhendée sous l'aspect technologique. Elle pourra porter tant sur un produit, qu'un service, un procédé, un modèle d'affaires, de marketing, d'organisation...
- **Maturité du Projet** : être à l'étape d'opportunité (*besoin qualifié, potentiel économique, plan d'actions*) ou faisabilité (*prototypage, expérimentation, équipe, recherche de financements*)
- **Adéquation porteur (s) <> projet** : évaluation globale prenant en compte les compétences et expériences, les motivations, les contraintes personnelles, la capacité à entreprendre seul ou en collectif ainsi que les aspects administratifs et réglementaires.
- **Avec un besoin pluridisciplinaire de l'accompagnement du projet** : il devra être couvert a minima par les conseils complémentaires & spécifiques de 2 structures [CAPDL, CCIR, CMA, CRESS].





## 3 | Déroulement de l'Appel à Candidature

► L'appel à candidature est ouvert du **15 février au 31 décembre 2024**.

[www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr](http://www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr)

### ① Dossier de candidature

- Compléter et déposer un dossier de candidature – accès [ICI](#)

NB : Si le porteur/la porteuse de projet n'est pas en lien avec un conseiller de la CAPDL, la CCIR, la CMA ou de la CRESS, une mise en contact sera faite via l'intermédiaire du contact indiqué ci-dessous. Le rôle du conseiller est de vous accompagner, si nécessaire, au montage du dossier et d'évaluer le caractère pluridisciplinaire du projet.

### ② Durée

- L'accompagnement pourra osciller entre 8 et 12 jours-conseils-experts (*15 jours à titre dérogatoire*), selon les besoins, comprenant les temps : d'échanges, de travail sur le projet, d'apports méthodologiques, de coaching et de coordination.
- Ces jours seront répartis sur une période de 6 mois.

### ③ Comité de Sélection

- Le comité de sélection, composé de membres de la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS et la Région des Pays de la Loire, examinera les candidatures sur dossier. Il pourra solliciter si besoin le porteur/la porteuse de projet pour des compléments d'information.
- Le comité ajustera et validera le nombre de jours d'accompagnement sollicité.

#### Dates des comités de sélection :

| 2024  |     |      |           |         |
|-------|-----|------|-----------|---------|
| Avril | Mai | Juin | Septembre | Octobre |
| 5     | 16  | 20   | 13        | 15      |

⇒ Le dossier devra être déposé **10 jours avant** les dates de comité pour pouvoir être instruit.

### ④ Une participation financière

Si votre dossier est retenu lors du comité de sélection, il vous sera demandé une contribution :

- Entreprises de + de 3 ans (dont associations employeuses) : 600 € net de taxe
- Autres porteurs de projet : 300 € net de taxe

Le dossier de présentation devra être adressé :  
A la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région des Pays de la Loire  
**Claude BEAUTRAIS**  
*Chargée de Mission Transition Écologique et ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES*  
✉ : [cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr)  
Pour tous renseignements complémentaires  
et/ou pour être mis en relation avec un conseiller, vous pouvez contacter :  
**Claude BEAUTRAIS | 02 51 13 31 47 / 06 40 95 85 91**





## ANNEXE

### ► Liste des Communautés de Communes éligibles

|                     |                                                   |
|---------------------|---------------------------------------------------|
| 44_Loire-Atlantique | CA Redon Agglomération                            |
|                     | CC Châteaubriant-Derval                           |
| 49_Maine et Loire   | CA Saumur Val de Loire                            |
|                     | CC Anjou Bleu Communauté                          |
|                     | CC Baugeois Vallée                                |
| 53_Mayenne          | CC des Coëvrons                                   |
|                     | CC de l'Ernée                                     |
|                     | CC du Bocage Mayennais                            |
|                     | CC du Mont des Avaloirs                           |
|                     | CC du Pays de Château-Gontier                     |
|                     | CC du Pays de Craon                               |
|                     | CC du Pays de Melay-Grez                          |
|                     | CC Mayenne Communauté                             |
| 72_Sarthe           | CC du Pays Sabolien                               |
|                     | CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé |
|                     | CC des Vallées de la Braye et de l'Anille         |
|                     | CC du Pays de l'Huisne Sarthoise                  |
|                     | CC du Pays Fléchois                               |
|                     | CC du Val de Sarthe                               |
|                     | CC Haute Sarthe Alpes Mancelles                   |
|                     | CC Le Gesnois Bilurien                            |
|                     | CC Loir-Lucé-Bercé                                |
|                     | CC Loué - Brûlon - Noyen                          |
|                     | CC Maine Saosnois                                 |
|                     | CC Orée de Bercé-Belinois                         |
|                     | CC Sud Sarthe                                     |
|                     | CU d'Alençon                                      |
| 85_Vendée           | CC du Pays de la Châtaigneraie                    |
|                     | CC du Pays de Pouzauges                           |
|                     | CC Pays de Fontenay-Vendée                        |
|                     | CC Sud Vendée Littoral                            |
|                     | CC Vendée, Sèvre, Autise                          |
|                     | Île de Noirmoutier                                |
|                     | Île d'Yeu                                         |

Un programme porté par le consortium :

Un programme financé par :

